



Pour un service PJJ de qualité à Mayotte, la CGT PJJ Mayotte demande:

La majoration de 40% pour tous:

- parce que la majorité des contractuels sont recrutés au niveau national et non local,
- parce que leurs intérêts moraux et familiaux ne se situent pas à Mayotte,
- parce que d'autres administrations d'Etat l'appliquent comme l'Education Nationale,
- parce que c'est une juste compensation à l'adaptabilité, aux risques et à la sur-activité,
- parce que sans agents contractuels, la PJJ ne fonctionnerait plus à Mayotte,
- parce qu'aucun agent contractuel ne connaîtra d'augmentation durant toute la durée de son contrat.

Une attractivité renforcée pour accueillir et fidéliser les agents:

- parce que Mayotte n'attire pas les titulaires,
- parce que la PJJ n'accompagne pas financièrement comme d'autres administrations d'Etat,
- parce la PJJ n'est pas volontariste face à l'attractivité d'autres administrations ou du secteur associatif,
- parce que le territoire de Mayotte manque de cadres et d'expertise,
- parce que la fidélisation est un gage de stabilité et de montée en compétences,
- parce que la stabilité des équipes permet aux cadres de se concentrer sur l'action éducative quotidienne.

Des moyens pour assurer l'action éducative et la sécurité des agents:

- parce la PJJ ne fait pas exception en besoin de sécurité notamment en surveillance physique des locaux,
- parce que les équipements (ordinateurs, téléphones et voitures) doivent être à la hauteur de la réalité du travail (état des routes, difficultés de circulation, insécurité, déplacements dans des zones sans équipement, déplacements nocturnes),
- parce que le nombre insuffisant d'interprètes ralentit les prises en charge,
- parce que les manques immobiliers sont source d'inconfort et de charge mentale,
- parce que l'arrêt de la sectorisation ne favorise plus la reconnaissance de la PJJ localement.

La création d'une unité de Milieu Ouvert supplémentaire:

- parce que la délinquance ne va pas baisser dans les prochaines années,
- parce que l'augmentation de l'activité représente l'équivalent de 3 temps plein minimum par an,
- parce que le déficit d'équipements du territoire (probleme d'adressage, des routes, d'interprétariat) doit pondérer le ratio d'activité par agent,
- parce l'Etat a sous investi le volet judiciaire, la durée des procédures judiciaires ralentit le flux de l'activité,
- parce que les manques RH du Tribunal et de la PJJ se traduisent en relations délétères et tensions inutiles,
- parce que la sur-activité est propice aux risques psycho-sociaux.

Une DT à la hauteur des enjeux et des besoins de Mayotte:

- parce que les déficit institutionnels et de cadres à Mayotte nécessitent un RPI,
- parce les dossiers complexes et sensibles nécessitent un DTA,
- parce l'activité est égale à celle de la Réunion, la dimension de la DT de Mayotte doit être égale,
- parce que la formation est centrale à Mayotte, un Conseiller Technique Formation dédié est nécessaire,
- parce que la formation doit être adaptée aux réalités, un PTF doit s'inscrire dans une dynamique territoriale et en manager les ressources (mutualisation, échange et partage) interministériellement.

Les défis de la délinquance à Mayotte, ne méritent-ils pas des investissements qui soutiennent l'engagement des agents en manifestant l'engagement de l'Etat?